



SEPTEMBRE 2020

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ RÉMUNÉRATIONS
- ▶ CARRIÈRE
- ▶ PRESTATIONS

# ENFiP 2020/2021 *Inspecteurs*

## ENFiP ANNÉE COVID



La crise sanitaire que nous traversons emporte d'importantes conséquences sur le déroulement de votre scolarité. L'administration a donc pris les dispositions nécessaires pour que votre santé soit préservée en respectant à la fois la distanciation physique et les gestes barrières.

Les stagiaires dits "vulnérables" suivent quant à eux leur formation initiale à distance sauf nécessité de retour en établissement et ce tant que le contexte sanitaire le justifie.

**F.O.-DGFIP** vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 11 mois (3 mois de socle, 5 mois de blocs métiers et 3 mois de stage probatoire) et surtout lors de vos demandes de mutations formulées en septembre. Depuis 2 ans, la formation a été largement renouvelée, disparition des évaluations chiffrées au profit d'évaluation par compétences sur la base de 18 référentiels correspondants aux principaux métiers exercés par les IFiP, disparition du stage de découverte...)

**F.O.-DGFIP** vous informera lors des HMI (Heures Mensuelles d'Informations) des grandes phases qui ponctueront votre année de scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos pré-

occupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrions vous répondre et vous aider. S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants en **novembre** prochain **F.O.-DGFIP** y présentera des **candidats représentant les stagiaires des deux établissements** (Noisiel et Clermont ferrand)

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les «UC», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : les 1<sup>ères</sup> affectations, la titularisation, le classement et, au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

**BONNE SCOLARITÉ !**

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

### à NOISIEL:



Catherine BOULET  
01.47.70.52.03  
06 98 07 91 85

[catherine.boulet@fo-dgfip.fr](mailto:catherine.boulet@fo-dgfip.fr)

### à CLERMONT-FERRAND



Jacinthe GUILLOT  
07.78.19.39.45

[jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr)

### à TOULOUSE:



Bernard CROUZIL  
06 87 52 05 99

[bernard.crouzil@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bernard.crouzil@dgfip.finances.gouv.fr)



Patrick LUMEAU  
06 75 39 01 74

[patrick.lumeau@gmail.com](mailto:patrick.lumeau@gmail.com)

ou  
[contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment : Prenez contact avec nous.

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS !**

### HMI **F.O.-DGFIP**

Noisiel, Clermont-ferrand, Toulouse:  
semaine du 7 au 11 septembre

**2H SPÉCIAL MUTATIONS**

Vous serez dispensés de cours pendant ces 2 heures  
**VENEZ NOMBREUX**

## La formation théorique des inspecteurs-stagiaires lauréats des concours internes et externes ou recrutés par voie contractuelle de la promotion 2020/2021 s'articule en 2 temps :

- ▶ une phase de formation sur un socle commun de connaissances et de compétences;
- ▶ une phase de formation portant sur les principaux métiers exercés par les Inspecteurs des finances publiques au sein de la DGFIP, regroupés par blocs fonctionnels ( Gestion fiscale, Contrôle fiscal, secteur public local, gestion publique et domaine de l'Etat, sphère foncière et Informatique )

La formation dans les services de la DGFIP d'une durée minimale de 3 mois consiste en un stage probatoire effectué dans la future direction d'affectation des stagiaires.

### L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Clermont-Ferrand** ou à **Noisiel**, les inspecteurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **sphère foncière** et **Informatique**.

Les inspecteurs stagiaires s'installent à l'école le mardi **1<sup>er</sup> septembre 2020** par un accueil et les cours commencent dès l'après-midi pour se terminer le **6 mai 2021** à la fin de la formation métier et blocs fonctionnels.

#### ENFiP Clermont-Ferrand

Du lundi au jeudi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45

le vendredi 8h15 - 11h30-

#### ENFiP Noisiel:

L'amplitude horaire maximale sera de 8 H 30 - 17 H. les heures de début

## La formation théorique

de cours s'échelonnent tous les quarts d'heure de 8h45 à 9h15.

Les cours se terminent au plus tard à 16h avec le même principe d'échelonnement des départs tous les quarts d'heure jusqu'à 17h.

Certaines demi-journées seront libres de cours :

▶ Le vendredi après-midi pour faciliter vos éventuels retours de fin de semaine

▶ Quelques mardi après-midi pour permettre la réalisation de travaux personnels, l'organisation de séances de soutien pour les stagiaires qui en auraient besoin ou la participation à des activités culturelles ou sportives.



**F.O.-DGFIP** a fortement dénoncé cette réforme de la formation initiale initiée malgré l'opposition des organisations syndicales nationales, les inquiétudes réitérées de stagiaires et les alertes adressées par les enseignants. Elle opère un renversement complet en s'orientant quasi exclusivement vers le 1<sup>er</sup> emploi. Elle enferme les stagiaires dans des périmètres fonctionnels réduits et ne répond en rien aux difficultés soulevées en matière de formation.

## Evaluation des connaissances

Le cycle de formation professionnelle repose sur des **unités de compétences** qui doivent être validées tout au long de l'année. Ces unités de compétences et les modalités d'organisation de ce cycle de formation vous seront communiquées par l'établissement de formation.

1 - Principes réglementaires  
(2 écrits, 2 oraux dont 1 collectif)

Les inspecteurs qui suivent le bloc fonctionnel informatique doivent satisfaire à une 3<sup>ème</sup> épreuve écrite consacrée aux technologies informatiques.

Les inspecteurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée.

Chaque épreuve écrite ou orale organisée au cours de la formation en établissement donnera lieu à l'évaluation de l'acquisition ou non d'une ou plusieurs unités de compétences. Pour valider cette période de formation, les stagiaires devront avoir acquis les 2/3 des unités de compétences évaluées.

2 - Organisation du contrôle  
pour la promotion 2020/2021

➔ consulter la timeline **F.O.-DGFIP** qui vous sera envoyée en début de scolarité

### ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque épreuve écrite d'une durée moyenne de 2 heures, 2 heures 30 ou 3 heures.

Les matières contrôlées sont portées à la connaissance des stagiaires une semaine avant l'épreuve. Les enseignements prévus pour être dispensés au cours de la semaine de l'épreuve ne doivent donc pas être inclus dans le programme de révision.

L'épreuve écrite sera composée d'un QCM et d'une partie rédactionnelle.

## ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

- ▶ **oral collectif** : sensibilisation des stagiaires au travail en équipe et appréciation de l'aisance orale du stagiaire. Du 9 au 12 février 2021 pendant la formation blocs fonctionnels.
- ▶ **oral individuel** : Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement. Du 22 au 29 avril 2021 pendant la formation blocs fonctionnels.

### LA VALIDATION DES UNITÉS DE COMPÉTENCES

Approfondi	UC validées
Acquis	
En cours d'acquisition	UC non validée
Non acquis	

A rebours d'une idée reçue, pour **F.O.-DGFIP**, la suppression de la note chiffrée risque de ne pas faire disparaître le caractère excessivement scolaire de la formation régulièrement dénoncé par les stagiaires. La réduction du nombre d'évaluation va par ailleurs accentuer le poids de chacune d'elle. Il vaudrait mieux être en forme à ces dates là ! La multiplication des évaluations (formatives et sommatives ! ) n'est enfin pas de nature à alléger la pression ressentie par les stagiaires tout au long de la scolarité.



## Le stage probatoire dans les services

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services pendant 3 mois du 17 mai au 30 juillet 2021.

Pour valider ce stage il faudra **IMPERATIVEMENT** valider les 2 UC.

### LIEU D'AFFECTATION

Les stagiaires effectueront leur stage pratique sur le lieu de leur affectation.

Le projet de mouvement de premières affectations sera publié courant octobre sur Odyssée.

En local, les stagiaires seront positionnés sur un service relevant du

bloc fonctionnel qu'ils auront obtenu dans le cadre de l'affectation nationale. Ce positionnement local sera connu avant la mi-décembre.

### VALIDATION DE LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique sera validée dès lors que le chef de service formulera un avis favorable, tant en termes de comportement que de gestes métiers.

Ces 2 UC doivent permettre d'apprécier la qualité opérationnelle du stagiaire sur son poste d'affectation.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces UC ne serait pas validée, l'avis défavorable sera motivé par le chef de service et le directeur après avoir reçu le stagiaire.

**F.O.-DGFIP** dénonce tout caractère probatoire du stage qui plus est réalisé sur le poste d'affectation. Il est la porte ouverte à l'arbitraire. Placer par ailleurs le stagiaire en situation de production n'est pas le meilleur moyen de favoriser l'acquisition sereine des compétences. **F.O.-DGFIP** revendique un accompagnement adapté par un tuteur de même grade disposant de facilités de services garantissant sa disponibilité.



## Admission et titularisation

A l'issue du cycle de formation des inspecteurs stagiaires, une liste des stagiaires ayant satisfait à la formation est établie par la commission d'évaluation des compétences qui prend en compte :

- ▶ la validation des 2/3 des UC de la formation théorique et de 100% des UC de la formation pratique.
- ▶ la participation des stagiaires, ainsi que la tenue, l'assiduité et la manière de servir sont évaluées au moyen d'une unité de compétence spécifique.

### La commission d'évaluation des compétences :


Une commission d'évaluation des compétences présidée par le directeur de l'ENFiP, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

Elle arrête la liste des Inspecteurs ayant satisfait au cycle de formation et entend les stagiaires n'ayant pas validés leur formation.

Les inspecteurs-stagiaires n'ayant pas validé leur formation pourront être admis à redoubler. Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie B ou le licenciement pur et simple.

Pour la promotion 2019/2020 la CAPN s'est réunie les 27 et 28 août 2020

# Rémunérations au 01/09/2020

<b>INDEMNITÉ DE STAGE</b>  		Ecole hors des résidences administratives (RA) et familiales (RF)		Ecole dans la résidence administrative (RA) ou familiale (RF)	
		dégressif	linéaire	dégressif	linéaire
	Septembre	846 €	446,50 €	282 €	224,82 €
	d'octobre à février	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
	de Mars à Avril	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
	Mai	282 €	446,50 €	159,80 € <sup>1</sup>	224,82 €
	de Juin à Août	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
	<b>TOTAL</b>		<b>5 358 €</b>		<b>2 697,80 €</b>

<sup>1</sup> La formation pratique débutant le 18 mai, le montant de l'indemnité est égal à 9,40 € x 14 jours = 131,60 €

<b>PRIME DE RENDEMENT</b>	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE EXTERNE</b>		
	CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS	
		ANNUELS	MENSUELS
	EXTERNES : primo accédants, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activités antérieures, contractuels handicapés de catégorie A	2 400 €	200 €
INTERNES : ex-agents de catégorie C, et ex-contrôleurs 2 <sup>ème</sup> classe du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	4 320 €	360 €	
INTERNES : ex-contrôleurs 1 <sup>ère</sup> classe, ex-contrôleurs 2 <sup>ème</sup> classe à partir du 7 <sup>ème</sup> échelon et ex-contrôleurs principaux	4 920 €	410 €	



**Grades - Échelons – Indices de rémunération – Durées moyennes – Avancement...**

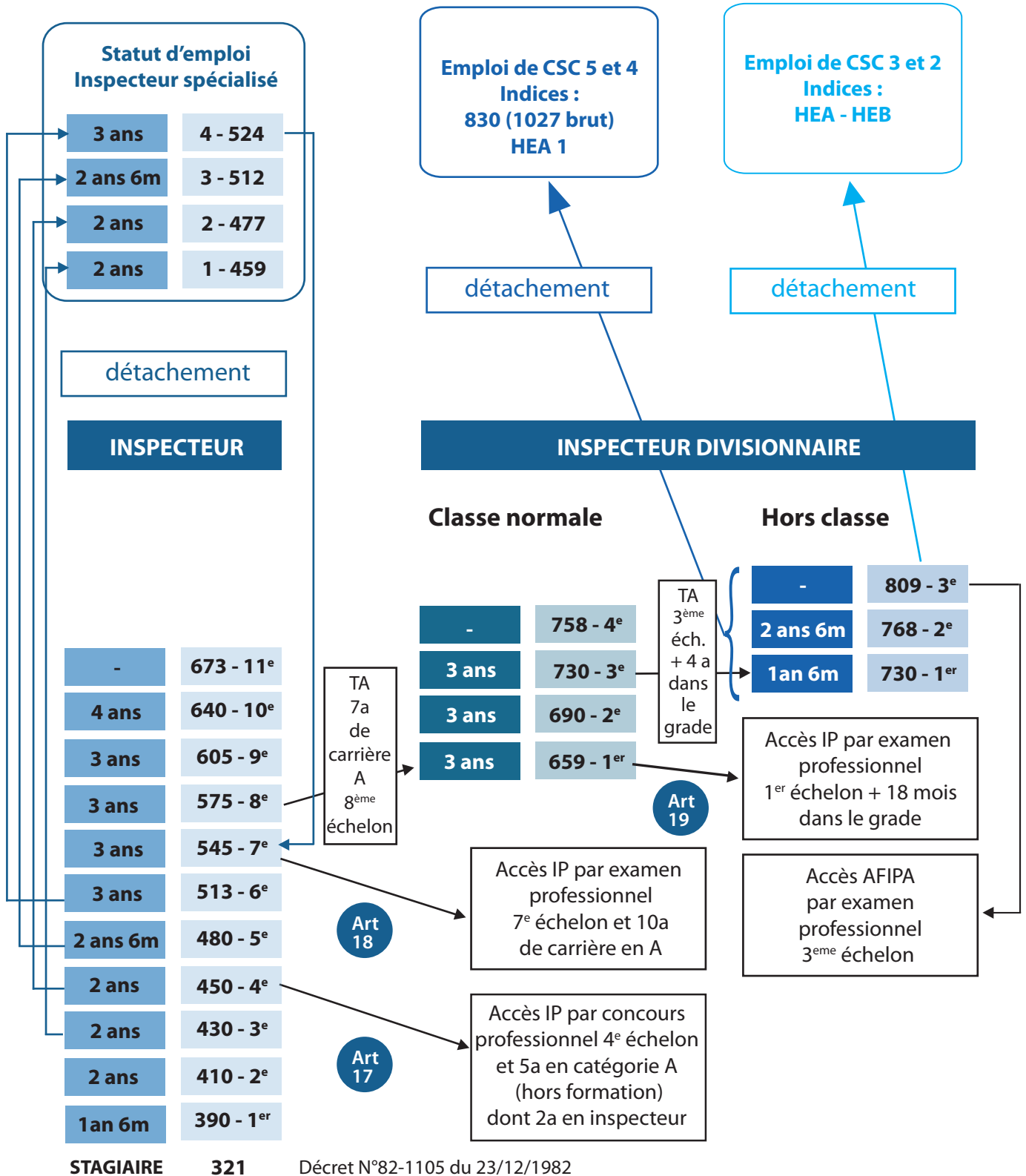
Rémunération mensuelle brute au 01/09/2020	Echelon	Indice Majoré (IM)	Durée moyenne (années)	Conditions d'accès au grade supérieur
<b>Chef de Service Comptable (emploi fonctionnel)</b>				
4 999,98 €	HEB 3	1067		
4 746,94 €	HEB 2	1013	1	
4 554,81 €	HEB 1	972	1	
4 554,81 €	HEA 3	972		
4 334,57 €	HEA 2	925	1	
4 170,56 €	HEA 1	890	1	
3 889,40 €	1027 brut	830		
<b>Inspecteur Divisionnaire hors classe</b>				
3 790,99 €	IDHC3	809		Accès à HEA et par Exam.Pro. à AFIPA
3 598,86 €	IDHC2	768	2,5	
3 420,79 €	IDHC1	730	1,5	Accès à 1015 brut ou 1040 brut
<b>Inspecteur Divisionnaire classe normale</b>				
3 514,51 €	IDCN4	758		
3 383,31 €	IDCN3	730	3	Accès par mutation à I.Div.HC1 avec 4 ans d'I.Div. CN
3 209,92 €	IDCN2	690	3	
3 064,66 €	IDCN1	659	3	Accès par Exam.Pro. à IP6 avec 18 mois d'I.Div. CN
<b>Inspecteur</b>				
3 153,69 €	I11	673		
2 999,05 €	I10	640	4	
2 835,04 €	I9	605	3	Accès par T.A. à I.Div.CN1 avec 7 ans de carrière en A
2 694,46 €	I8	575	3	Accès par Exam.Pro. à I.P.3 avec 10 ans de carrière en A
2 553,88 €	I7	545	3	
2 403,93 €	I6	513	3	
2 249,29 €	I5	480	2,5	Accès par Concours.Pro. à I.P.1 avec 5 ans de carrière en A
2 108,71 €	I4	450	2	
2 014,99 €	I3	430	2	
1 921,27 €	I2	410	2	
1 827,55 €	I1	390	1,5	
1 504,21 €	I stagiaire	321	1	Stagiaire ENFiP
<b>Inspecteur Spécialisé **</b>				
2 455,47 €	IS4	524	3	
2 399,24 €	IS3	512	2,5	
2 235,23 €	IS2	477	2	
2 150,88 €	IS1	459	2	

\* Indice brut

# Carrière Cat A Finances Publiques

## SCHÉMA DE CARRIÈRE DE LA CATÉGORIE A DE LA DGFIP AVEC PPCR

EN 2020



Les valeurs indiquées sont les indices nets majorés

# Les possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A de la DGFIP avec PPCR ?

Plusieurs possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A sont offertes aux inspecteurs des finances publiques :

- ▶ Accéder au statut d'emploi d'inspecteur spécialisé : outre les emplois de contrôle fiscal déjà éligibles, ce statut d'emploi est ouvert depuis 2012 à des missions relevant de la gestion des comptes publics;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques : depuis 2012, par voie de concours ou par voie d'examen professionnel;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale : dans le cadre d'un nouveau dispositif de sélection mis en oeuvre dès 2012 pour l'établissement du tableau d'avancement filière encadrement et expertise.

## → Si vous avez atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur :

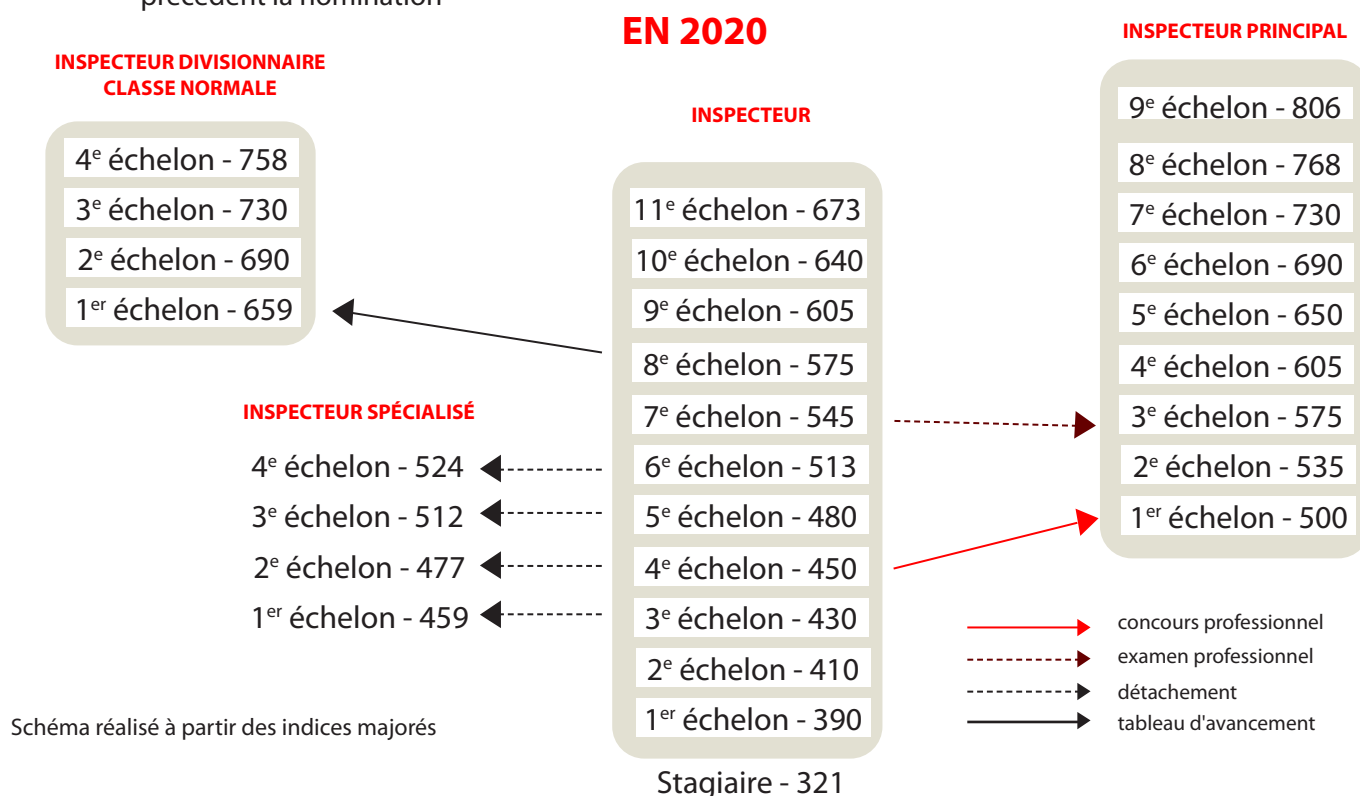
Vous pouvez accéder au statut d'inspecteur spécialisé (IS) selon les fonctions exercées

## → Si vous avez atteint le 4<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur : ( art17 du statut )

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques (IPFiP) si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de nomination. Concours limité à 5 fois.

## → Si vous avez atteint le 8<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur : ( art18 du statut )

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale (IDIV CN). Si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédent la nomination



Retrouvez toutes les nouveautés sur : <http://www.fo-dgfp.fr>



# Sur votre clé USB



**DISTRIBUTION**  
**SEPTEMBRE**  
**AUX**  
**ADHÉRENTS**

Retrouvez toutes les informations **F.O.** sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, les revendications **F.O.-DGFIP** pour la catégorie A...

### SCOLARITÉS ENFIP ET MAINTENANT ? OSONS !

Depuis plus de quinze jours, la crise sanitaire ne cesse de produire ses effets à travers tout le pays bouleversant nos modes de confinement et nous pousse à peu entendues pour tenter de ralentir la progression de l'épidémie ne laissant du front que ceux dont la présence absolument nécessaire est organisée dans le cadre d'un plan de continuité de l'activité.

Pour éviter de passer cette année par pertes et profits. Les évaluations et donc la validation des scolarités sont désormais bouleversées et les conditions de stage pratique comprises dans un réseau accaparé par le plan de continuité de l'activité et demain un indisponible plan de reprise.

Les interrogations autour du logement, du matériel informatique ou d'éventuelles conséquences financières de cette crise sanitaire alimentent à bon droit les inquiétudes et interrogations de stagiaires.

Assurément ces scolarités ne pourront être comparées à aucune autre.

**SANS PUBLICITÉ, F.O.-DGFIP DANS L'ACTION À VOS CÔTÉS**

Comme l'ensemble des directions de la DGFIP l'ENFIP a été amenée à fermer des unités de formation et de tous les établissements de formation et à s'appuyer sur la réactivité et l'engagement de ses équipes, tant administratives que pédagogiques, pour proposer en urgence aux stagiaires des modalités de travail à distance.

Certes les modalités techniques butent sur des infrastructures dont nous dénonçons depuis longtemps et ne permettront que très imparfaitement aux stagiaires chargés de familles de poursuivre leur scolarité. Ces initiatives auront au moins le mérite de maintenir du lien et du sens.

### CARTE des Premières AFFECTATIONS des INSPECTEURS Stagiaires

Généralistes, fonctionnaires et informaticiens  
PROMOTION 2019-2020  
Nombre d'arrivées au 1<sup>er</sup> septembre 2020

■ Département d'affectation de stagiaire  
■ Département où aucun stagiaire ne reste

**A**

01 Bourgogne	23 Océan
02 Normandie	24 PACA
03 Bretagne	25 Occitanie
04 Centre	26 Auvergne
05 Bourgogne	27 Occitanie
06 Normandie	28 Auvergne
07 Bretagne	29 Occitanie
08 Centre	30 PACA
09 Bourgogne	31 Occitanie
10 Normandie	32 Auvergne
11 Bretagne	33 Occitanie
12 Centre	34 PACA
13 Bourgogne	35 Occitanie
14 Normandie	36 Auvergne
15 Bretagne	37 Occitanie
16 Centre	38 PACA
17 Bourgogne	39 Occitanie
18 Normandie	40 Auvergne
19 Bretagne	41 Occitanie
20 Centre	42 PACA
21 Bourgogne	43 Occitanie
22 Normandie	44 Auvergne
23 Océan	45 Occitanie
24 PACA	46 Auvergne
25 Occitanie	47 Occitanie
26 Auvergne	48 PACA
27 Occitanie	49 Auvergne
28 Auvergne	50 Occitanie
29 Occitanie	51 PACA
30 PACA	52 Auvergne
31 Occitanie	53 Occitanie
32 Auvergne	54 PACA
33 Occitanie	55 Auvergne
34 PACA	56 Occitanie
35 Occitanie	57 PACA
36 Auvergne	58 Occitanie
37 Occitanie	59 PACA
38 PACA	60 Auvergne
39 Occitanie	61 Occitanie
40 Auvergne	62 PACA
41 Occitanie	63 Auvergne
42 PACA	64 Occitanie
43 Occitanie	65 PACA
44 Auvergne	66 Occitanie
45 Occitanie	67 PACA
46 Auvergne	68 Occitanie
47 Occitanie	69 PACA
48 PACA	70 Auvergne
49 Auvergne	71 Occitanie
50 Occitanie	72 PACA
51 PACA	73 Auvergne
52 Auvergne	74 Occitanie
53 Occitanie	75 PACA
54 PACA	76 Auvergne
55 Auvergne	77 Occitanie
56 Occitanie	78 PACA
57 PACA	79 Auvergne
58 Occitanie	80 PACA

Responsable secteur inspecteurs  
Catherine Boulet  
Secrétaire Générale Adjointe  
e-mail : [contact@fo-dgfp.fr](mailto:contact@fo-dgfp.fr)

**N'hésitez pas à nous écrire à [contact@fo-dgfp.fr](mailto:contact@fo-dgfp.fr)**

Edition 2020

### GUIDE DES prestations sociales

**FO**  
FÉDÉRATION DES FINANCES

Fédération des Finances Force Ouvrière  
46, rue des petites Écuries - 75010 Paris - Tél. : 01 42 46 75 20  
fo.finances@orange.fr - [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

### CARTE des AFFECTATIONS des INSPECTEURS au 1<sup>er</sup> septembre 2020

■ Département fermé  
■ Département ouvert  
■ Ancienneté du dernier agent recruté au recrutement généraliste  
■ Appoint forfaitaire au titre d'une priorité  
■ Rattachement au CAPA  
■ Rattachement en actué

**A**

01 Occitanie  
02 Auvergne  
03 Normandie  
04 PACA  
05 Occitanie  
06 Auvergne  
07 Occitanie  
08 PACA  
09 Occitanie  
10 Auvergne  
11 Occitanie  
12 PACA  
13 Occitanie  
14 Auvergne  
15 Occitanie  
16 PACA  
17 Occitanie  
18 Auvergne  
19 Occitanie  
20 PACA  
21 Occitanie  
22 Auvergne  
23 Occitanie  
24 PACA  
25 Occitanie  
26 Auvergne  
27 Occitanie  
28 PACA  
29 Occitanie  
30 Auvergne  
31 Occitanie  
32 PACA  
33 Occitanie  
34 Auvergne  
35 Occitanie  
36 PACA  
37 Occitanie  
38 Auvergne  
39 Occitanie  
40 PACA  
41 Occitanie  
42 Auvergne  
43 Occitanie  
44 PACA  
45 Occitanie  
46 Auvergne  
47 Occitanie  
48 PACA  
49 Occitanie  
50 Auvergne  
51 Occitanie  
52 PACA  
53 Occitanie  
54 Auvergne  
55 Occitanie  
56 PACA  
57 Occitanie  
58 Auvergne  
59 Occitanie  
60 PACA  
61 Occitanie  
62 Auvergne  
63 Occitanie  
64 PACA  
65 Occitanie  
66 Auvergne  
67 Occitanie  
68 PACA  
69 Occitanie  
70 Auvergne  
71 Occitanie  
72 PACA  
73 Occitanie  
74 Auvergne  
75 Occitanie  
76 PACA  
77 Occitanie  
78 Auvergne  
79 Occitanie  
80 PACA

[catherine.boulet@fo-dgfp.fr](mailto:catherine.boulet@fo-dgfp.fr)  
e-mail : [contact@fo-dgfp.fr](mailto:contact@fo-dgfp.fr)  
Tél. : 01 47 70 91 59

**N'hésitez pas à nous écrire à [contact@fo-dgfp.fr](mailto:contact@fo-dgfp.fr)**

### PROMOTION INSPECTEURS 2019-2020

#### LES STAGIAIRES ATTENDENT UN GESTE PROTECTEUR PLUTOT QUE LA MULTIPLICATION DES GESTES BARRIÈRES !

D'ici novembre, pour tous les inspecteurs stagiaires, cette scolarité 2019-2020 ressemble de plus en plus à une course d'obstacles sans fin. Chaque nouvelle décision crée un nouveau problème faute d'avoir envisagé globalement leur situation.

Non contente de maintenir le caractère probatoire du stage et de le repousser à la période du 1<sup>er</sup> septembre au 13 novembre pour les inspecteurs stagiaires, la DGFIP décide que les stagiaires d'origine interne et susceptibles de pouvoir bénéficier du remboursement des frais de changement de résidence doivent, selon les termes de la note [Enfip du 20 mai 2020](#), se montrer patients.

Le remboursement n'interviendra en effet qu'à l'issue de la CAPN de titularisation, elle-même repoussée en novembre.

Les stagiaires apprécieraient, ils serviraient de banquier pendant au moins six mois car le démenagement, lui, ne sera pas repoussé.

A cela s'ajoute l'arrêt du versement de l'indemnité de scolarité au 31 août et le non-versement au premier septembre du régime indemnitaire correspondant au poste sur lequel sera placé le stagiaire qui servent au mieux versés en janvier 2021 comme nous l'indiquons déjà dans [notre compte rendu de l'audit d'efficacité du mercredi 20 mai](#).

La DGFIP a donc une bien curieuse vision de la reconnaissance et de l'appui qu'elle peut apporter à ses agents, notamment à celles et ceux dont la scolarité a été pour le moins chaotique du fait de la crise sanitaire.

Pour **F.O.-DGFIP** l'administration doit faire un geste de destination de cette population qui subit une situation sans précédent.

A situation toujours exceptionnelle, nouvelles mesures exceptionnelles.

Il est vrai que notre directeur général lui-même pense probablement en avoir assez fait dans son message paru sur [Ulysse](#) le 15 mai qu'il conduisit par un « Merci à toutes et à tous pour votre engagement »...

[www.fo-dgfp.fr](http://www.fo-dgfp.fr)

Enrichi des dernières informations et parfois plusieurs fois par jour pour tout savoir en quelques clics sur l'actualité des services de la DGFIP et l'activité du Syndicat. Les comptes CAP, CT, RTA, etc.)

- notre publication trimestrielle **Le Syndicaliste**
- un espace de téléchargement réservé aux adhérents et militants

Retrouvez toute l'actualité dans votre département ou votre direction sur le site de votre section locale [www.fo-dgfp-sd.fr](http://www.fo-dgfp-sd.fr)

**COMPLET CLAIR SIMPLE D'INFOS**

Pour une information encore plus accessible et rapide sur votre smartphone, retrouvez **F.O.-DGFIP** sur [@fodgfp](https://twitter.com/fodgfp)

**ET TOUJOURS REVENDICATIF !**



Retrouvez **F.O.-DGFIP** sur Twitter : [@fodgfp](https://twitter.com/fodgfp)